



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

INTERVENTION À LA SUITE D'UN ÉVÈNEMENT GRAVE

UN ÉVÈNEMENT GRAVE, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un évènement potentiellement traumatisant, physiquement ou psychologiquement se produisant sur le lieu de travail de façon inhabituelle.

Par exemple : un décès brutal par accident ou maladie, une tentative de suicide ou un suicide, un accident grave ou mortel, une prise d'otage, un braquage, un attentat, une alerte à la bombe, une explosion, une catastrophe naturelle ...

COMMENT ÇA SE PASSE ?

En cas d'évènement grave survenant dans le cadre du travail, il est important de suivre différentes étapes pour gérer au mieux la situation et l'impact psychologique.

La conduite à tenir doit être idéalement préparée en amont pour les différentes situations : connaissance de la procédure à mettre en place et désignation de personnes référentes.

Mais le caractère sidérant de certaines situations rend nécessaire le soutien d'acteurs externes compétents pour les gérer.

Un préalable : protéger et prévenir les secours

L'urgence, en cas de survenue d'un évènement grave est de protéger les victimes et d'éviter le sur-accident. Il faut déclencher l'alerte de secours (le 15 ou le 112 pour les urgences médicales et /ou le 17 en cas d'agression) et faire pratiquer les premiers secours par le sauveteur secouriste du travail.

Quel appui solliciter auprès de son SPSTI ?

En parallèle de la gestion de l'urgence, une aide peut être sollicitée par l'employeur auprès du SPSTI pour aider à gérer l'évènement grave. **L'employeur peut en effet prévenir le médecin du travail pour une action rapide, dès la survenue de l'évènement.** Ce dernier peut conseiller l'employeur, l'orienter ou lui proposer une intervention collective ou individuelle. Il peut recevoir les travailleurs en consultation médicale, à leur demande ou à celle de l'employeur.

L'intervention du SPSTI dans l'entreprise se fait sur trois axes :



Aider l'employeur à gérer la crise générée par l'évènement. Un membre de l'équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmier, psychologue du travail) peut participer le cas échéant à une cellule de crise mise en place au sein de l'entreprise,

Initier la prise en charge des victimes ou témoins. Si nécessaire le SPSTI peut orienter les victimes ou les témoins vers des structures ou des professionnels adaptés,



Analyser les causes de l'évènement grave (accident du travail par exemple) et conseiller afin que les situations à l'origine de l'évènement soient corrigées.

L'INTERVENTION DU SPSTI À LA SUITE D'UN ÉVÈNEMENT GRAVE, POURQUOI FAIRE ?

- **ACCOMPAGNER** l'employeur et le conseiller dans la gestion et la prise en charge des travailleurs à la suite d'un évènement grave,
- **INITIER** la prise en charge et orienter le travailleur victime ou témoin d'un évènement grave au travail,
- **AIDER** les travailleurs à préserver leur santé et l'employeur à établir un fonctionnement serein et stable.

EN BREF

Pour plus d'informations sur l'intervention à la suite d'un évènement grave, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).